

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

Nº CP-2024-7-9-1

Séance du lundi 23 septembre 2024

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN POUR L'APPEL À PROJETS 2024 DU CONTRAT DE VILLE DE HAGUENAU-BISCHWILLER- KALTENHOUSE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION:

FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima

HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle

KALTENBACH Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin

MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique

EXCUSEE :

TENENBAUM Anne

ABSENTS :

KLINKERT Brigitte, STRAUMANN Eric, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2015/84 du 6 juillet 2015 relative à l'adoption des conventions cadre des contrats de ville de l'Eurométropole de Strasbourg, de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de Saverne,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2019/120 du 9 décembre 2019 relative à la rénovation des contrats de ville 2015-2023 des Quartiers Prioritaires de la Ville de Saverne, de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD 2023-5-1-1 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 du service public alsacien et de la transformation de l'action publique en lien avec les habitants,
- VU le nouveau Contrat de Ville de Haguenau-Bischwiller 2024-2030,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Nord Alsace du 4 septembre 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre du fonds de développement urbain, dans le cadre de l'appel à projets 2024 du Contrat de Ville de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 45 000 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;

- Par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité, autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P056</i>	<i>O019</i>	<i>P056E01</i>	<i>T94</i>	<i>(3346) 65-657348-515</i>	<i>1 300,00 €</i>
<i>P056</i>	<i>O019</i>	<i>P056E01</i>	<i>T94</i>	<i>(867) 65-65748-515</i>	<i>42 700,00 €</i>
<i>P056</i>	<i>O019</i>	<i>P056E01</i>	<i>T94</i>	<i>(3343) 65-657381-515</i>	<i>1 000,00 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>45 000 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participation au vote

Anne TENENBAUM, membre du Conseil d'administration au sein du CIDFF 67

Isabelle DOLLINGER, membre du Conseil d'administration au sein du CSC "Robert Schuman" de Haguenau et membre du Conseil d'administration au sein du Relais Culturel de Haguenau

André ERBS, membre du Conseil d'administration au sein du CSC du Langensand de Haguenau et membre du Conseil d'administration au sein du Relais Culturel de Haguenau